

## **RESTAURATION SCOLAIRE**

### INSCRIPTION/FACTURATION

#### 1) Conditions d'admission :

Le restaurant scolaire est ouvert aux enfants fréquentant l'école de Freycenet et l'école de Saint-Jeures (maternelles et élémentaires).

L'âge requis est de trois ans dans l'année d'inscription de la rentrée de septembre.

L'enfant doit savoir **OBLIGATOIREMENT** manger seul, sinon il ne pourra pas être inscrit.

#### 2) Fréquentation :

Pendant la durée de l'année scolaire, le restaurant fonctionne le lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Service minimum (en cas de grève) : la cantine fonctionnera – repas froid.

#### 3) Facturation :

Le menu est affiché au panneau d'affichage.

Afin de gérer au mieux la cantine, il vous est **expressément demandé de prévenir de toute absence de votre enfant avant 9 heures.**

**Le repas sera facturé si l'absence n'a pas été signalée avant 9 heures.**

Les inscriptions à la cantine pour le repas de midi doivent se faire obligatoirement avant 9 heures.

Les tarifs de la cantine 2015/2016

→ enfants : 3.00 €

→ adultes : 5.10 €

La garderie fonctionne :

→ le matin de 7 h 45 à 8 h 45

→ à midi de 11 h 45 à 13 h 30

→ le soir de 16 h 30 à 17 h 45

→ de 17 h 45 à 18 h 30      **payant**

**La veille de chaque petites vacances, la garderie de 17 h 45 à 18 h 30 ne sera pas assurée pour raison technique.**

Pour la garderie du soir, les enfants peuvent faire leurs devoirs ou des jeux, ou se reposer.

Les tarifs après 17 h 45 :

→ 16 € par mois et par enfant

→ 13 € par mois pour le 2<sup>ème</sup> enfant

→ 11 € par mois à partir du 3<sup>ème</sup> enfant

Famille sous tutelle : merci de signaler qui gère la tutelle.

**MODE DE PAIEMENT** : cantine-garderie

Une facture sera établie mensuellement par la mairie et **sera à régler à la trésorerie de Tence**

Pour plus d'informations : tél : 04.71.59.67.95 (avec répondeur)

Le Maire

Les 4 Agents :

Les Parents

A. DUBOEUF

M FAYARD

P. COLLANGE

S. BERTRAND

E. SOUCHON - PANDRAUD